

086-218601748-20210504-89_D2021-DE Regu le 17/05/2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 4 MAI 2021

L'an deux mil vingt et un, le quatre mai à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle Eugène Guillon, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf : TS/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29 Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents: 17 Pouvoirs: 6 Absents: 6

Date de la convocation : 27 avril 2021

PRÉSENTS: MICHAUD Christian, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, BIOTTEAU Dany, DUFFAULT Tetyana, LECOQ Monique, GOHIER Monique, BARREAULT Mireille, BEUGIN Valérie, GOLA Odile, DUFFAULT Laurent, VERDUZIER Kévin, ROBIN Nadia, DEBIAIS Viviane, SULLI Bruno, POISSON Jean-François.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

DESIRE Valérie représentée par L BARBOTTIN CROC Bertrand représenté par D BIOTTEAU GABIGNON Christophe représenté par L BARBOTTIN DELPHIN Caroline représentée par C MICHAUD MASSONNEAU Bruno représenté par V DEBIAIS ROYER Freddy représenté par V DEBIAIS

ABSENTS: MUSCAT Yvette, DESIRE Thierry, CHAPUT Clément, CHAPUT Sabrina, BEUNEL Philippe, PIAULET Christine.

Secrétaire de séance : Lydie BARBOTTIN

DELIBÉRATION N° 89

RAPPORTEUR: Christian MICHAUD

OBJET: SUBVENTIONS 2021 AUX ASSOCIATIONS - NOUVELLE ATTRIBUTION

Lors du vote du budget primitif 2021 de la Commune, une somme de 160 000 € a été inscrite pour les subventions aux associations.

Au vu de la **demande déposée par l'association La Barque** , il est proposé d'accorder une subvention à cette association pour un montant de **7 000 €** conformément au tableau présenté.

Avec ce nouveau versement, le montant pour les subventions restant au budget s'élève à 78 227 €.

VU les demandes de subventions annuelles déposées par les associations,

Considérant qu'une somme de 160 000 euros a été inscrite au budget primitif 2021 de la Commune, Article 6574,

VU le tableau présenté,

N°89 • Délibération du Conseil Municipal Ville de Naintré • 86530 Naintré • www.naintre.fr

AR PREFECTURE

086-218601748-20210504-89_D2021-DE

Regu le 17/05/2021

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- -décide d'attribuer une subvention de 7 000€ à l'association la Barque,
- -charge M le Maire des démarches nécessaires à cet effet.

VOTE

UNANIMITÉ

Publication en mairie le :

Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

le

N°89 • Délibération du Conseil Municipal Ville de Naintré • 86530 Naintré • www.naintre.fr